

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS TOTAL KENNEDY à PARIS

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 31/05/2021

Nom : TOTAL KENNEDY

Adresse : 4-6 Avenue du Président Kennedy

Commune principale : PARIS (75056)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : L23 - Détail de carburants

Description : La société TOTAL a exploité au 4-6 avenue du Président Kennedy Paris 16e une station service soumise au régime de Déclaration et classée sous la rubrique 1434-1-b. La cessation d'activité a été déclarée le 09/02/2005 et le récépissé a été délivré le 28/01/2011. L'ancienne boutique se situe dans une copropriété sous des logements et au-dessus des caves, sans nappe vulnérable au droit du site.

Dans le cadre de la réhabilitation du site, les installations de distribution de carburants (3 volucompteurs) et de dépotage ont été retirés en avril 2005. La cuve simple a été vidangée, dégazée et inertée au sable.

En 2005, un diagnostic de sol, a mis en évidence la présence d'hydrocarbures au niveau du trottoir, complété par des analyses de la qualité de l'eau qui n'ont montré aucun impact sur sa potabilité. Entre 2008 et 2010, plusieurs études ont mis en évidence la présence de BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) et d'hydrocarbures volatils dans l'air ambiant des caves et de l'ancienne boutique au droit du trottoir

Après plusieurs rappels à l'exploitant (en 2015 et 2017), des investigations complémentaires de sols ont été réalisées en juillet 2017 au droit de l'ancienne cuve enterrée et en janvier 2019 au droit des anciens volucompteurs et de la zone de dépotage. Les analyses ont montré la présence d'impacts modérés à significatifs en hydrocarbures de type gasoil dans les sols. Suite à ces investigations, des terres polluées ont été évacuées.

L'impossibilité technique d'accroître les investigations pédologiques et de proposer d'autres mesures de gestion a été justifiée par la présence importante de réseaux souterrains et celle d'un ouvrage en béton à 50-60 cm de profondeur au droit du trottoir.

L'analyse des risques résiduels réalisée en 2019 conclut à un risque sanitaire négligeable pour l'usage actuel du lieux (commerce et d'habitation).

Après une inspection du site en mai 2019 la réhabilitation et la mise en sécurité ont été actés.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 08/06/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00036630101

Ancien identifiant SIS : 75SIS05869

Description¹ : La société TOTAL a exploité au 4-6 avenue du Président Kennedy Paris 16e une station service soumise au régime de Déclaration et classée sous la rubrique 1434-1-b. La cessation d'activité a été déclarée le 09/02/2005 et le récépissé a été délivré le 28/01/2011.
L'ancienne boutique se situe dans une copropriété sous des logements et au-dessus des caves, sans nappe vulnérable au droit du site.

Dans le cadre de la réhabilitation du site, les installations de distribution de carburants (3 volucompteurs) et de dépotage ont été retirés en avril 2005. La cuve simple a été vidangée, dégazée et inertée au sable.

En 2005, un diagnostic de sol, a mis en évidence la présence d'hydrocarbures au niveau du trottoir, complété par des analyses de la qualité de l'eau qui n'ont montré aucun impact sur sa potabilité. Entre 2008 et 2010, plusieurs études ont mis en évidence la présence de BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène et Xylènes) et d'hydrocarbures volatils dans l'air ambiant des caves au droit du trottoir.

Après plusieurs rappels à l'exploitant (en 2015 et 2017), des investigations complémentaires de sols ont été réalisées en juillet 2017 au droit de l'ancienne cuve enterrée et en janvier 2019 au droit des anciens volucompteurs et de la zone de dépotage. Les analyses ont montré la présence d'impacts modérés à significatifs en hydrocarbures de type gasoil. Suite à ces investigations, des terres polluées ont été évacuées.

L'impossibilité technique d'accroître les investigations pédologiques et de proposer d'autres mesures de gestion a été justifiée par la présence importante de réseaux souterrains et celle d'un ouvrage en béton à 50-60 cm de profondeur au droit du trottoir.

L'analyse des risques résiduels réalisée en 2019 conclut à un risque sanitaire négligeable pour l'usage actuel du lieux (commerce et d'habitation).

Après une inspection du site en mai 2019 la réhabilitation et la mise en sécurité ont été actés.

Site traité avec un risque résiduel acceptable (ARR).

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 08/06/2021

Description³ : - MISE EN SÉCURITÉ DU SITE :

La cuve simple enveloppe en fosse n'a pas été extraite. En février 2005, elle a été vidangée, dégazée et inertée au sable.
Les anciennes installations de distribution et de dépotage ont été retirées en avril 2005.

- USAGE FUTUR CONSIDÉRÉ :

Le site est actuellement utilisé pour une activité de commerce au sein de l'ancienne boutique et un usage d'habitation concernant l'immeuble qui la surplombe. Il s'agit d'un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation.

- DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT DES MILIEUX :

En 2005, un diagnostic de sols a mis en évidence un impact en hydrocarbures totaux (maxi : 20 000 mg/kg) et en hydrocarbures aromatiques (maxi : 240mg/kg) au niveau du trottoir au droit des anciens volucompteurs et canalisations de la station-service.

Aucun plan de gestion n'a été proposé.

Des investigations complémentaires réalisées en 2008 et 2009 dans l'air ambiant de la boutique et des caves ont montré des concentrations en hydrocarbures inférieures aux valeurs réglementaires.

Des analyses de la qualité de l'eau issue du robinet de l'ancienne boutique ont été réalisées en 2009 et n'ont montré aucun impact sur la potabilité de l'eau.

Des traces d'hydrocarbures ont été constatées par l'inspection des ICPE, en mai 2013, sur le mur de la façade de l'immeuble au droit de la zone de dépotage. Leur disparition a été constatée par l'inspection le 27 mai 2015.

Sur proposition de l'inspection des ICPE la Préfecture de Police a rappelé à l'exploitant, par courriers des 11 juin 2015 et 14 mars 2016, l'obligation de :

- Rechercher l'étendue de la pollution dans les sols et les gaz des sols au droit des anciens volucompteurs et de proposer un plan de gestion ;
- Réaliser des investigations au droit de l'ancien dépotage et de l'ancienne cuve de carburants, et, le cas échéant, de proposer un plan de gestion.

Ces mesures ont été prescrites par arrêté préfectoral complémentaire du 31 janvier 2017.

En juillet 2017, des investigations pédologiques ont été menées au droit de l'ancienne cuve enterrée de carburants, située dans la cour commune de l'immeuble d'habitations. Les résultats ont permis de mettre en évidence de faibles impacts en hydrocarbures de type gasoil, à une profondeur de 3 m, avec des teneurs maximales de l'ordre de 700 mg/kg.

Le bureau d'études signale que les teneurs diminuant en profondeur, ces impacts peuvent être considérés délimités verticalement. En revanche, aucune délimitation horizontale n'a pu être réalisée en raison de la présence de réseaux souterrains et de

la cuve de carburants.

En janvier 2019, des investigations pédologiques ont été menées sur le trottoir devant l'ancienne boutique, au droit des 3 anciens volucompteurs et de l'ancienne zone de dépotage. Les résultats ont permis de mettre en évidence la présence d'impacts modérés à significatifs en hydrocarbures de type gasoil entre 30 et 60 cm de profondeur. Il s'agissait en particulier d'hydrocarbures de type C10-C21 avec une concentration maximale de l'ordre de 5650 mg/kg.

Ces impacts sont inférieurs à ceux constatés lors des travaux de 2005 et ne sont pas d'ampleur à présenter des risques vis-à-vis des usagers, selon le bureau d'études. Celui-ci précise par ailleurs qu'aucune délimitation verticale n'a pu être réalisée, les sondages étant techniquement limités par la présence d'un ouvrage souterrain en béton à 60 cm de profondeur. De même, la délimitation horizontale des impacts n'a pu être effectuée du fait de la présence importante de réseaux souterrains.

- MESURES DE GESTION :

Lors des investigations menées en janvier 2019 sur le trottoir au droit des 3 anciens volucompteurs et de l'ancienne zone de dépotage, un total de 1,2 t de terres a été évacué en biocentre.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et compte-tenu des difficultés techniques rencontrées, le bureau d'études ne propose pas de mesure de gestion supplémentaire.

Lors de sa visite du 17 mai 2019, l'Inspection des Installations Classées n'a rien relevé d'anormal au droit des anciennes zones d'activité de la station-service. Ces zones (volucompteurs, dépotage et cuve) ont fait l'objet de réfection et l'ancienne boutique constitue aujourd'hui un local commercial.

- MAÎTRISE DES IMPACTS RÉSIDUELS :

Une analyse des risques résiduels a été réalisée en novembre 2010 sur la base des résultats des analyses de l'air ambiant et de la qualité de l'eau du robinet dans l'ancienne boutique. Elle conclut à un risque sanitaire acceptable pour les usagers du site (personne fréquentant la boutique, les caves et les logements).

Dans son rapport du 8 avril 2019, le bureau d'études reprend les conclusions de cette analyse de risques résiduels et précise le schéma conceptuel suivant :

- Au droit de l'ancienne boutique :

- Inhalation de substances volatiles suite au dégazage de ces substances présentes dans les sols.

Le bureau d'études considère ce risque comme négligeable sur la base des résultats d'analyses d'air ambiant réalisées entre 2008 et 2010, ainsi que des conclusions de l'Analyse des Risques Résiduels de 2010 (cf. chapitre suivant).

- Ingestion d'eau et contact cutané de l'eau du réseau d'adduction d'eau potable.

Le bureau d'études considère ce risque comme négligeable sur la base des résultats d'analyses de l'eau du robinet de l'ancienne boutique réalisées en 2009.

- Au droit du trottoir :

Aucun risque n'a été retenu en raison de la présence de revêtement et de l'absence d'espace confiné.

- Hors-site :

Contact cutané, ingestion d'eau et inhalation de gaz des composés volatiles présents dans les sols et ayant potentiellement transféré vers les canalisations d'adduction d'eau potable par perméation.

Le bureau d'études considère ces risques comme négligeables, car l'eau potable de l'immeuble de copropriété est issue du même branchement de canalisation d'adduction d'eau que celle de l'ancienne boutique pour laquelle des analyses, faites en 2009, n'ont pas montré d'impact de pollution.

- MESURES DE SURVEILLANCE :

Le bureau d'études recommande :

- De remettre en perspective ses conclusions et l'évaluation qualitative des risques en cas de changement d'usage ;
- En cas de travaux au droit de la zone étudiée, la prise en compte des risques sanitaires liés à la présence d'indices de pollution dans les sols pour les travailleurs intervenant sur le site et de procéder au tri de ces terres en fonction de leur qualité et leur évacuation vers des filières adaptées ;
- La conservation en mémoire de l'état de la zone étudiée et des recommandations ci-dessus.

- CLÔTURE DE LA PROCÉDURE DE GESTION :

Au vu de ce qui précède et suite à sa visite du 17 mai 2019, l'Inspection des Installations Classées a proposé dans son rapport daté du même jour :

- D'acter la réhabilitation du site ;
- D'établir un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) pour tenir compte de la pollution résiduelle.

Le site n'appelle plus d'action de l'Inspection des Installations Classées.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

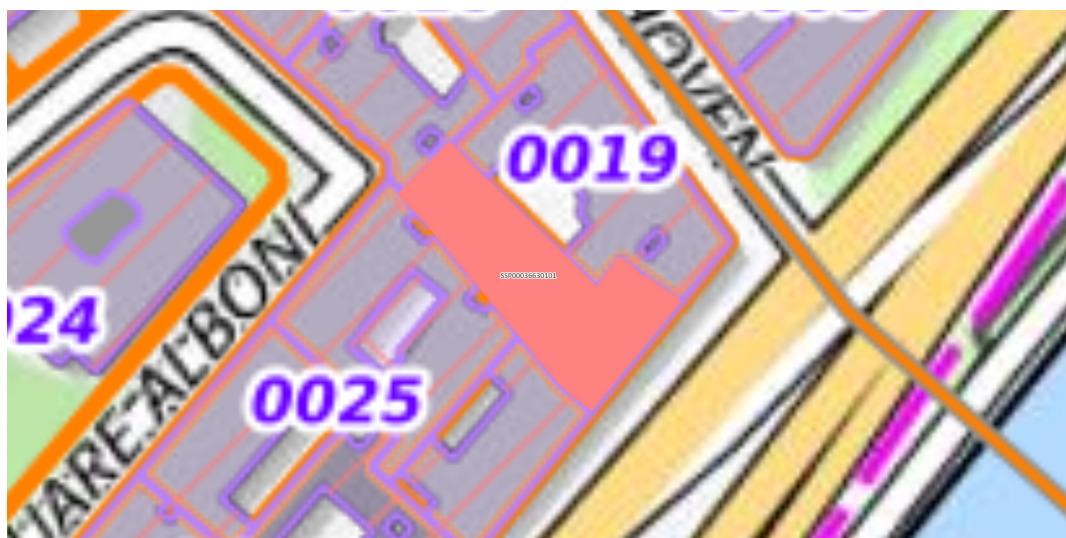
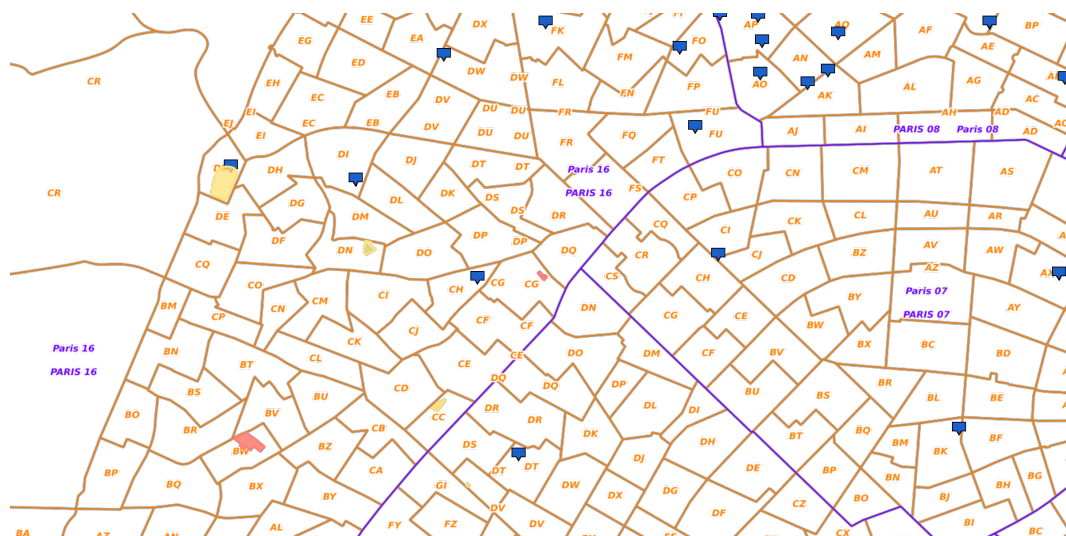
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Paris	1	CG	0020	75

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :2.287, Lat. :48.858

Superficie estimée : 1413 m²

- 1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.